

C.R.M.T.L.

4, Avenue Jean Vinatier

19700 SEILHAC

***LVDS* Audit**

Commissaires aux Comptes

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

SUR LES COMPTES ANNUELS

**EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2025**

C.R.M.T.L
CENTRE REGIONAL DES MUSIQUES
TRADITIONNELLES EN LIMOUSIN
4, avenue Jean Vinatier
19 700 SEILHAC

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

SAS LVDS AUDIT
Commissaires aux Comptes Associés
11 rue de la Fontaine Bleue BP 10113
19103 BRIVE CEDEX
Téléphone : 05 55 18 08 08 - Mail : lvdsaudit@lvds.biz

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de l'association C.R.M.T.L,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association C.R.M.T.L relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note règles et méthodes comptables de l'annexe qui expose le changement de méthodes comptables relatif à l'application du règlement comptable ANC n°2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BRIVE, le 02 avril 2026,

Pour la SAS LVDS AUDIT,



**Hongmin ROUFFY,
Commissaire aux Comptes.**

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	29 435,84	29 435,84		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	5 263,36	5 263,36		
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	24 413,28	22 634,29	1 778,99	3 163,84
	Autres immobilisations corporelles	15 419,56	12 821,45	2 598,11	749,87
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	30,00		30,00		
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)		74 562,04	70 154,94	4 407,10	3 913,71
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	656,76		656,76	292,06
	Autres créances	28 101,82		28 101,82	26 950,00
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	128 779,79		128 779,79	126 914,91
	COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	927,62		927,62
TOTAL (II)		158 465,99		158 465,99	155 149,67
Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I à VI)		233 028,03	70 154,94	162 873,09	159 063,38
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an					
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents			- autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre					



31/12/2025

31/12/2024

ENGAGEMENTS DONNES

Compte de Résultat

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	1 383,56	3 150,99
	Prestations de services	9 688,09	22 248,37
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	214 607,00	225 153,00
	Dons	10 919,24	12 469,96
	Cotisations	2 000,00	2 600,00
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	4,79	230,32
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		
	Autres produits	3 328,13	10 330,54
	Total des produits d'exploitation	241 930,81	276 183,18
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	528,27	2 332,85
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	50 567,04	56 005,65
	Impôts, taxes et versements assimilés	2 036,20	2 432,99
	Rémunération du personnel	103 417,22	119 320,46
	Charges sociales	35 289,58	37 005,04
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	2 325,41	3 343,91
	Dotation aux provisions	871,00	3 690,00
	Autres charges	45 325,91	43 876,80
	Total des charges d'exploitation	240 360,63	268 007,70
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	1 570,18	8 175,48
Charges financières Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	2 303,09	2 412,39
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières		
	2 - RESULTAT FINANCIER	2 303,09	2 412,39
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	3 873,27	10 587,87
	Produits exceptionnels		1 089,00
	Charges exceptionnelles		
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		1 089,00
	Impôts sur les sociétés		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	46 496,03	33 044,33
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	48 619,07	50 083,77
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL DES PRODUITS	290 729,93	312 728,90
	TOTAL DES CHARGES	288 979,70	318 091,47
	EXCEDENT ou DEFICIT	1 750,23	(5 362,57)
	PRODUITS	53 386,93	57 399,27
	Bénévolat	22 446,00	23 917,00
	Prestations en nature	8 494,93	9 564,81
	Dons en nature	22 446,00	23 917,46
	CHARGES	30 940,93	33 482,27
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services	8 494,93	9 564,81
	Personnel bénévole	22 446,00	23 917,46

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **162 873** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **290 730** euros et un total **charges** de **288 980** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **1 750** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté, or évolutions réglementaires liées à l'application du règlement ANC 2022-06 :

- ouverture d'un compte 619001 pour la comptabilisation des remboursements de formations
- réaffectation du passif IFC du compte 153 à un compte 1521.

Les comptes ont été établis conformément aux règlements suivants :

Règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022

Règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Règles et Méthodes Comptables

1. Présentation de l'association

L'association CRMTL « Centre Régional des Musiques Traditionnelles en Limousin » a pour but de permettre une meilleure connaissance et appropriation (sociale, économique et culturelle) des territoires du Limousin au sein de la Nouvelle-Aquitaine au travers des musiques traditionnelles et des cultures qui y sont liées.

Elle permet aux artistes, aux habitants, aux acteurs du monde associatif et institutionnel de mieux connaître leur territoire par le fil rouge des musiques traditionnelles qui traduisent l'existence de valeurs communes et donnent du sens à une culture en marche. L'association entend ainsi contribuer à la découverte du patrimoine vivant du Limousin ainsi qu'au développement des échanges entre les habitants, les associations et les acteurs professionnels investis dans le développement et la promotion de leur territoire. Les activités de l'association visent à mettre en œuvre les droits culturels tels qu'ils sont définis par plusieurs textes internationaux : observation générale n°21 (ONU, Comité des droits économiques, sociaux et culturels), Déclaration de Fribourg (2007), Convention de Faro (2005). Le CRMTL inscrit ainsi son action dans le respect des droits de l'homme et dans le développement durable. L'association prend place dans le champ de l'économie sociale et solidaire, elle cherche à assumer la responsabilité des impacts de ses décisions et activités par une démarche de Responsabilité Sociétale des Organisations, telle qu'elle est définie dans la norme ISO 26000. L'association s'interdit toute propagande politique ou religieuse.

Pour tendre vers ces objectifs, l'association propose des activités qui sont réalisées dans cinq champs d'actions distincts :

La valorisation/création/mise en réseau a pour objectif de donner du sens aux objets, de stimuler la mémoire collective, de mettre en valeur et d'utiliser un patrimoine culturel au travers des publications, des créations et des actions de mise en réseau. La publication se traduit par la mise à disposition, de manière qualitative, des sources musicales auprès de musiciens, de chercheurs, de danseurs et de toute personne ou communauté en recherche d'informations sur le sujet.

L'accompagnement technique et artistique qui se traduit par :

Des prestations administratives (gestion sociale liée à l'embauche des artistes, montage de dossiers de financements, accompagnement juridique...).

Une activité « Résidence d'artistes » caractérisée par l'aide au développement de projets artistiques, l'échange de services avec les partenaires culturels et l'hébergement d'artistes.

L'éducation artistique et culturelle, l'initiation et la formation aux musiques traditionnelles par l'organisation d'ateliers, de conférences thématiques et la proposition d'un catalogue de formations.

La co-organisation événementielle, c'est-à-dire :

- L'accompagnement des organisateurs d'événements culturels qui mobilisent la musique traditionnelle pour valoriser le patrimoine local ;
- L'animation culturelle qui se manifeste par la co-organisation et/ou la co-production d'événements culturels dans les territoires du Limousin au sein de la Région Nouvelle-Aquitaine ou dans des projets communaux, intercommunaux, interdépartementaux, interrégionaux, nationaux ou internationaux. Cette action a pour but de répondre de manière opérationnelle aux demandes des personnes, des groupes ou des communautés souhaitant organiser une manifestation culturelle (festivals, balades, concerts, ateliers, stages, etc.) dans leur territoire autour des musiques traditionnelles.

-Un Centre Ressources qui :

- Recense les groupes de musiciens amateurs et professionnels ;
- Produit des articles thématiques spécialisés sur le sujet ;
- Collecte, conserve, traite, analyse et met à disposition des archives sonores et toutes ressources documentaires et patrimoniales utiles pour que celles-ci soient rendues accessibles publiquement ;
- Participe à tous les réseaux et regroupements destinés à assurer la mise à disposition de ces archives sonores ;
- Conseille les animateurs des associations et des collectivités souhaitant mettre en valeur les musiques traditionnelles existant sur leur territoire ;
- Informe l'ensemble des personnes intéressées des manifestations à venir par un agenda culturel autour de la musique

Règles et Méthodes Comptables

traditionnelle.

Plus généralement, elle acquiert ou développe tous les moyens visant à lui faciliter de près ou de loin l'accomplissement des buts qu'elle s'est fixés, dans la limite des droits que lui accordent les dispositions des lois et décrets la régissant

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	34 699,20					34 699,20
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	34 699,20					34 699,20
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	24 413,28					24 413,28
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	12 630,76		2 788,80			15 419,56
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations grévées de droits						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		37 044,04		2 788,80			39 832,84
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés			30,00			30,00
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES			30,00			30,00
TOTAL		71 743,24		2 818,80			74 562,04

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	34 699,20			34 699,20
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	34 699,20			34 699,20
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	21 249,44	1 384,85		22 634,29
	Autres instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	11 880,89	940,56		12 821,45
	Emballages récupérables et divers				
Immobilisations grevées de droits					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		33 130,33	2 325,41		35 455,74
TOTAL		67 829,53	2 325,41		70 154,94

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	32 400,00	871,00		33 271,00
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	32 400,00	871,00		33 271,00
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		32 400,00	871,00		33 271,00
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			871,00		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Indemnités de fin de carrière. La dette actuarielle est inscrite au bilan par voie de provision. Elle ne fait pas l'objet d'une externalisation.
 Les hypothèses retenues sont les suivantes : Convention collective Education, Culture, Loisirs et Animation - Départ à 67 ans sauf exception
 Table de mortalité TH/TF 00-02 - Revalorisation des salaires 1% - Taux de rotation faible - Méthode de calcul ANC 2021 - Taux d'actualisation 3,40%

Créances et Dettes

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	656,76	656,76	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	27 055,20	27 055,20	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	1 046,62	1 046,62	
	Charges constatées d'avance	927,62	927,62	
TOTAL DES CREANCES		29 686,20	29 686,20	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	4,75	4,75		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	5 620,27	5 620,27		
	Personnel et comptes rattachés	3 899,15	3 899,15		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 288,24	7 288,24		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 628,63	1 628,63		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	1 040,00	1 040,00		
TOTAL DES DETTES		19 481,04	19 481,04		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	56 443,73		5 362,57	51 081,16
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	(5 362,57)	5 362,57		
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
TOTAL	51 081,16	5 362,57	5 362,57	51 081,16

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Fonds dédiés				
Cf.état Fonds dédiés	55 166,62	46 496,03	48 619,07	57 289,66
TOTAL	55 166,62	46 496,03	48 619,07	57 289,66

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				

Fonds dédiés

Subventions de fonctionnement affectées - Fonds dédiés	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
DRAC GARAGE RESIDENCE SAISON 5 24-25	16 083,77	12 496,03		3 587,74
DRAC GARAGE SAISON 5 24-25 MPMD	20 000,00	20 000,00		
REGION GARAGE SAISON 5 24-25 MPMD	10 000,00	10 000,00		
DRAC RESIDENCE CRMTL 24 ROUE HARMONIQUE	2 000,00	2 000,00		
DRAC RESIDENCE CRMTL 2025 TALBRU			2 000,00	2 000,00
DRAC RESIDENCE CRMTL 2025 SELI STRIMBRE			2 000,00	2 000,00
DRAC RESIDENCE GARAGE S6 25-26 HORS MPMD			20 000,00	20 000,00
DRAC RESIDENCE GARAGE S6 MPMD			14 619,07	14 619,07
REGION GARAGE SAISON 6 25-26			10 000,00	10 000,00
REGION FDVA1 FORMATION BENEVOLES 24	2 000,00	2 000,00		
DRAC PNV 20023 FONDS SONORES INEDITS	5 082,85			5 082,85
Totalisation	55 166,62	46 496,03	48 619,07	57 289,66

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2025		31/12/2024
Dons en nature			
Prestations en nature			
Mise à disposition locaux et fluides par la Mairie de Seilhac	8 494,93		9 564,00
	8 494,93	0,81	9 564,00
Bénévolat			
Le bénévolat est estimé à 1800 heures en 2025	22 446,00		23 917,00
Valorisation : SMIC Horaires 11.88 euros / h + 5% de charges patronales			
	22 446,00	0,46	23 917,00
Total	30 940,93		33 481,00

Répartition par nature de charges	31/12/2025		31/12/2024
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Mise à disposition des locaux et des fluides par la Mairie de Seilhac	8 494,93		9 564,00
	8 494,93	0,81	9 564,00
Prestations			
Personnel bénévole			
Valorisation du bénévolat	22 446,00		23 917,00
	22 446,00	0,46	23 917,00
Total	30 940,93		33 481,00



LVDS Centre Ouest

Siège Social : 3 chemin des Versannes - CS 20099 - 87203 **SAINT-JUNIEN**

Bureau : 68 rue Armand Barbès - 87100 **LIMOGES**

Bureau : 13 place du Général de Gaulle - 16700 **RUFFEC**

LVDS Massif Central

Siège Social : 2-3 parc d'activités du Bois Saint-Michel - 19200 **USSEL**

Bureau : 8 avenue de la gare - 19400 **ARGENTAT**

LVDS Périgord

Siège Social : 13 rue Romaine - BP 4034 - 24004 **PÉRIGUEUX** Cedex

Bureau : 6 place de l'Hôtel-de-Ville - 24260 **LE BUGUE**

Bureau : 6 et 8 boulevard Eugène Leroy - 24200 **SARLAT**

LVDS Expertise Terrasson

Z.I. Du Coutal - 8 rue Jean-Baptiste SAY - 24120 **TERRASSON**

LVDS Expertise Tulle

58 bis avenue Victor Hugo - 19000 **TULLE**

AGRILIM Gestion

Siège Social : 58 bis avenue Victor Hugo - 19000 **TULLE**

Bureau : 11 bis avenue du Général de Gaulle - 19140 **UZERCHE**

SERIN Expertise

16 A Cours Sablon - 63000 **CLERMONT-FERRAND**

Cabinet AUCHABIE

20 avenue Édouard Herriot - 19100 **BRIVE-LA-GAILLARDE**

Z&M Conseil

1 rue Martinet - 23000 **GUÉRET**

Cabinet LARRIBE-VALVO

11 rue de la Fontaine Bleue - CS 10113 - 19103 **BRIVE-LA-GAILLARDE** Cedex

LVDS Audit

Siège Social : 11 rue de la Fontaine Bleue - CS 70119 - 19103 **BRIVE-LA-GAILLARDE** Cedex

Bureau : 16 A Cours Sablon - 63000 **CLERMONT-FERRAND**

AUDY & ASSOCIÉS

Siège Social : 19 avenue de Messine - 75008 **PARIS**

Bureau : 2-3 parc d'activités du Bois Saint-Michel - 19200 **USSEL**

Audit Arnaudeau et Associés

68 rue Armand Barbès - 87100 **LIMOGES**